



**Est
Ensemble
Grand Paris**

**Pour le climat
et la justice sociale!**

REGLEMENT

-

APPEL A PROJETS

ANIMATION DES PARCS

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

13 février 2023

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

1.1 Contexte local

L'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble – Grand Paris regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville) et plus de 400 000 habitants.

L'EPT s'est notamment doté d'outils d'actions comme le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et le Schéma de Trame Verte et Bleue (TVB) permettant de constituer des îlots de calme et de fraîcheur, tout en participant à la préservation de la faune et de la flore locale.

L'EPT possède, depuis août 2018, la compétence en matière de nature en ville afin de construire une politique de nature en ville territoriale, gérer et entretenir les espaces de nature à rayonnement territorial parmi lesquels : **le parc du Bois de Bondy, le parc des Beaumonts à Montreuil et le parc des Guillaume à Noisy-le-Sec**. Ces trois espaces de nature sont des réservoirs majeurs de biodiversité à préserver et à valoriser. Ce sont également des lieux où peuvent se dérouler diverses actions de sensibilisation et de formation à la préservation du patrimoine naturel.

Est Ensemble a l'ambition de développer les qualités écologiques, ludiques et paysagères des parcs pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s et diffuser les connaissances sur les bienfaits de la nature.

Afin de porter cette ambition, les services d'Est Ensemble œuvrent en faveur de la **réappropriation des parcs par les habitant.e.s au travers d'un programme d'actions de sensibilisation et de formations** variées qui offre des loisirs et recrée du lien social et ce, pour tous les âges de la vie.

1.2 L'objet de l'appel à projets

Cet appel à projet concerne **la mise à disposition d'espaces, les mercredis et dimanches, dans les 3 parcs gérés par Est Ensemble pour le développement d'activités associatives en lien avec la nature et l'environnement**. Afin de bénéficier d'une météo favorable mais également de profiter d'une saison de plus forte fréquentation, la saison des animations proposées se déroulera **du dimanche 02 juillet au mercredi 30 août 2023**. Un jury sélectionnera les activités les plus adaptées au public territorial et correspondantes aux thématiques souhaitées, et leur attribuera un montant de subvention pour aider à la mise en œuvre de l'activité.

2. CADRE DE L'APPEL A PROJETS

2.1 Structures concernées par l'appel à projets

Est Ensemble soutiendra les projets portés par des associations ou des groupements d'associations intervenant en Île-de-France et plus particulièrement sur le territoire de l'EPT. En effet, l'**ancrage territorial** leur permettra de proposer des animations en meilleure adéquation avec les attentes des habitants.

2.2 Modalités financières

L'enveloppe financière globale de l'appel à projets s'élève à **70 000 €** et sera répartie entre les différents porteurs de projets sous la forme de subventions de fonctionnement.

Ce financement variera en fonction du projet **sans dépasser 80% du budget global du projet.**

Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur de projet sont exclues des dépenses éligibles (local de l'association, factures d'eau, d'électricité, etc.).

Le versement de la subvention se fait en une seule fois à l'issue de la saison d'animations et une fois le bilan remis par la structure associative.

Pour les subventions de plus de 23 000 €, une convention doit être signée entre l'association et Est Ensemble. En deçà de ce montant, une **lettre d'engagement** est demandée. Les associations dont la convention ou la lettre d'engagement ne sera pas retournée signée à Est Ensemble perdront le bénéfice de la subvention.

2.3 Mise à disposition des espaces

Pour accueillir les animations, Est Ensemble met à disposition les 3 parcs qu'il a en gestion. Les conditions de mise à disposition de ces espaces sont définies à la lecture des différents projets et en fonction de l'utilisation des dits espaces par d'autres utilisateurs. **Les associations seront autonomes pour le portage opérationnel des animations.** La logistique liée à l'animation est prévue dans le budget du porteur de projet. **Est Ensemble ne mettra à disposition ni matériel, ni local.**

Une visite des sites par les associations, préalable à la candidature à l'AAP, est fortement recommandée.

2.4 Calendrier de réalisation des projets

Les animations devront se dérouler sur la période entre le **dimanche 02 juillet au mercredi 30 août 2023.**

Dans les 3 parcs, les animations se dérouleront uniquement les mercredis et dimanches à partir de 16h30 afin de faciliter la diffusion des informations, la lisibilité du dispositif et sa communication. Exceptionnellement, les activités nécessitant une observation nocturne ou très matinale feront l'objet d'un examen dérogatoire, mais devront également se dérouler les mercredis et dimanches.

Afin d'étaler les activités sur toute la période estivale, chaque candidat devra indiquer dans le dossier de candidature (voir tableau 5.4. page 8 du dossier de candidature), **3 dates possibles**

par ordre de préférence pour chaque session d'animation dont au minimum 1 date au mois d'août.

Une fois les animations réalisées, **un bilan** de celles-ci devra être adressé à Est Ensemble mentionnant le nombre de participants, la tranche d'âges des participants, public déjà sensibilisé ou non, conditions de réalisation de l'animation, etc.

Afin de favoriser la participation du public et d'augmenter la fréquentation, des points de rendez-vous fixes identiques pour toutes les activités seront identifiés dans chaque parc par un panneau.

2.5 Type d'animations sur la nature et la biodiversité

2.5.1. Les formes d'animations possibles

Les animations pourront prendre **4 formes**. Il pourra s'agir :

- **Des actions de sensibilisation** au travers de l'éveil des consciences en partageant des connaissances et en ouvrant le dialogue sur des sujets autour de la nature.
- **Des formations** permettant aux participants d'acquérir des compétences permettant une meilleure compréhension des processus liés à la nature en ville, à l'écologie urbaine, et à l'importance de cette nature pour lutter contre le changement climatique ;
- **D'autonomisation au travers de la pratique libre d'activités** favorisant l'essaimage d'initiatives. Cette forme permettra aux usagers les plus engagés de devenir de véritables ambassadeurs de la nature en ville.
- **Des spectacles, contes et animations festives** permettant d'ouvrir le dialogue et de développer des imaginaires autour de la nature, de la biodiversité, de la préservation des ressources, etc.

Ces 4 typologies d'animations peuvent s'envisager de manière chronologique, comme une progression, ou être choisies en fonction du public visé.

Est Ensemble sera particulièrement attentif aux actions de sensibilisation permettant un apprentissage par l'expérience ou l'observation guidée. Les participants devront dans la mesure du possible être acteurs.

2.5.2. Les thématiques

Les porteurs de projets peuvent proposer plusieurs animations s'inscrivant dans les thématiques décrites ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive mais présente les **thèmes principaux** qui semblent prioritaires pour le territoire d'Est Ensemble.

- La connaissance du patrimoine naturel ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La nature au cœur de la transition écologique ;
- Le changement climatique ;
- L'eau ;
- L'air ;
- L'énergie ;
- Le rapport nature/santé ;
- Le recyclage des déchets ;
- L'alimentation ;
- Le développement durable ;

- Le schéma de trame verte et bleue ;
- Le sol.

2.5.3. Les différentes cibles

Le programme d'animations **à destination du grand public** regroupe plusieurs cibles.

- Les familles en fonction de l'âge des enfants. En effet, les animations de sensibilisation à destination des 3 à 7 ans ne prennent pas la même forme que celles à destination des 8 à 15 ans.
- Les jeunes adultes (sans enfant). Cette population est particulièrement difficile à mobiliser sur les animations même si elle fréquente les parcs ;
- Le public informé : personnes qui souhaiteraient monter en compétence sur le sujet ou s'engager (ex : inventaires ou suivis naturalistes) ;
- Les adultes seuls ;
- Les personnes en recherche d'emploi ;
- Les seniors.

En fonction des cibles, le lien avec la nature ou la biodiversité pourra être abordé différemment. **Des approches différentes** par l'art, la culture, l'économie circulaire ou même la cuisine pourront être envisagées afin de **capter l'attention de ces différents publics**.

Les porteurs de projet peuvent proposer plusieurs animations à destination des cibles décrites ci-dessus. Des animations en collaboration avec les équipements d'Est Ensemble sont envisageables (bibliothèques, conservatoires, cinémas, ...).

Les animations subventionnées pourront bénéficier de la communication d'Est Ensemble. **Toute action de communication des structures subventionnées devra comporter le logo d'Est Ensemble et être validée par Est Ensemble.**

3. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.1. Critères de sélection des projets

À l'expiration du délai de réception des dossiers, Est Ensemble, procèdera à l'étude des candidatures, selon les **critères** définis ci-après :

- Connaissance des parcs d'Est Ensemble
- Pertinence des animations pour sensibiliser à la nature et à la biodiversité au regard du contexte local et des attendus ;
- Public visé (type, nombre...) ;
- Autonomie complète de la structure ;
- Faisabilité technique ;
- Adéquation des moyens humains (qualification des animateurs) et matériels ;
- Caractère innovant et pédagogique des projets présentés ;
- Montant de la subvention demandée.

Est Ensemble veillera à ce que les animations soient réparties sur toute la durée de la saison et que l'offre soit équitablement répartie entre les différents types de publics et thèmes.

Est Ensemble pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile à l'instruction des dossiers.

3.2. Sélection des projets

Les dossiers seront instruits par la direction de l'environnement et de l'écologie urbaine, **et sélectionnera les animations retenues.**

Est Ensemble informera les candidats retenus et non retenus par courriel.

3.3. Suivi des projets

Suite aux propositions de dates par les associations, Est Ensemble pourra les ajuster et arbitrera les éventuels conflits d'agenda en veillant :

- A la répartition du nombre d'animations sur toute la saison,
- A ce que des thèmes différents soient abordés sur un même mois,
- A ce que tous les publics soient mobilisés.

Une fois les dates d'animations fixées et validées par Est Ensemble, chaque association retenue devra inscrire ses animations dans un calendrier partagé. Pour cela, l'outil **Open Agenda** sera utilisé. Les associations recevront une notice d'utilisation de cet outil et auront **15 jours** pour inscrire leurs animations dans le calendrier partagé.

Passé ce délai, la communication publique sera lancée. Des agendas, flyers ou autres outils de communication seront publiés et édités par Est Ensemble sans possibilité de modification ultérieure.

Les associations qui n'auront pas inscrit d'évènements dans le calendrier dans le temps imparti ne pourront pas bénéficier de la subvention.

Outre la constitution du programme, l'Open agenda permettra à Est Ensemble de suivre les projets de chaque association qui travaillera en autonomie.

Si exceptionnellement une association est dans l'**impossibilité d'assurer la tenue d'une animation**, elle **avertira Est Ensemble 7 jours avant la date de l'évènement** (par mail +

contact téléphonique) qui décidera si une reprogrammation est possible dans les conditions qui seront précisées.

L'association devra assurer les modifications dans l'OpenAgenda dès validation de l'annulation et du report par Est Ensemble et **s'engage à assurer la communication pour informer le public de l'annulation et du report** (affichages rectificatifs dans les parcs concernés). Est Ensemble ne pourra pas assurer les modifications sur les supports de communication déjà réalisés et imprimés. En cas d'inexécution de l'animation, la subvention ne sera pas versée à Est Ensemble.

4. MODALITES DE CANDIDATURE

4.1 Contenu du dossier de candidature

Le dossier à renseigner par le candidat figure en annexe de ce document. Il est composé de trois pièces :

- **la partie candidature**, à renseigner une seule fois ;
- **la partie projet**, à renseigner **pour chaque animation** proposée que le porteur de projet souhaite soumettre à Est Ensemble ;
- **la lettre d'engagement signée par le candidat**. Les structures qui ne respecteront pas ces engagements pourront perdre tout ou une partie de la subvention.

Les autres documents à fournir (attestation d'assurance, RIB...) sont listés en page 2 du dossier de candidature.

La question de la responsabilité de l'accueil de mineurs devra être précisée dans le dossier de candidature.

Le dossier à compléter est disponible en format dématérialisé pour pouvoir être renseigné informatiquement. Le dossier doit être fourni dans un **format modifiable (ex : word)** pour faciliter son traitement.

4.3 Date limite de réception des dossiers

Le dossier devra obligatoirement être fourni au plus tard le **13 février 2023** à minuit.

Le dossier dûment complété est à envoyer par mail à parcs@est-ensemble.fr

4.4 Renseignements complémentaires

Pour toute question, les candidats peuvent contacter l'équipe du pôle Nature en ville de la Direction de l'environnement et de l'écologie urbaine :

- Par mail : parcs@est-ensemble.fr
- Par téléphone : 07 72 32 54 81

5. ANNEXE

- **Dossier à compléter en 3 parties** : une partie candidature, une partie projet par projet et une lettre d'engagement à signer.